

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2018

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 18 septembre 2018, s'est réuni dans la salle du Conseil de la communauté de communes Val de Gray, le 26 septembre 2018 à 18h00, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : BAUGEY Joël (remplace GRANTE Dominique), BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, DEMANGEON Claude (remplace TODESCHINI Agnès), FASSETNET Roland, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MAUCLAIR Michel, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel, REVERCHON Christiane (remplace MILESI Nicole), TAMISIER Eric (remplace PATE Pierre).

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents : ABBEY Serge, ALBIN, Michel, ALLIOT Michel, BRETON Marie, CHAVECA Joseph, FLETY Anne-Laure GRANTE Dominique (remplacé), LAVOYE Patrice, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole (remplacée), NEY Emile, PATE Pierre (remplacé), SAVIN Thierry, TEUSCHER Gilles, TODESCHINI Agnès (remplacée).

Secrétaire de séance : Michel MAUCLAIR.



CS/26-09-2018/N°1

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES**

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SCOT

Le président rappelle que l'article 12 des statuts du PETR du Pays Graylois précise que «le comité syndical peut procéder à la création de commissions consultatives qui seront chargées de la réflexion sur des thèmes d'études précis (habitat, environnement, développement économique...) dans les conditions de l'article L.5211-49-1 du CGCT ».

Il indique que :

- la commission SCoT a été mise en place par délibération en date du 1^{er} février 2017 (*délibération CS/01-02-2017/N°4*).
- qu'il convient d'en modifier la composition, suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre LOUVOT et à la nomination, par le conseil communautaire des 4 Rivières en date du 29 mai 2018, de Monsieur Roland FASSETNET pour le remplacer.

Il propose de désigner M. Roland FASSET, en remplacement de M. Jean-Pierre LOUVOT pour la commission SCoT.

Cette dernière sera ainsi composée comme suit : ABBEY Serge, ALBIN Michel, BRETON Marie, CHAVECA Joseph, CLEMENT Christelle, COCUSSE Colette, FASSET Roland, GAUTHIER Claudie, GRANTE Dominique, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, MAUPIN Jean-Pierre, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Désigne M. Roland FASSET pour remplacer M. J-Pierre LOUVOT au sein de la commission SCoT du Pays Graylois,
- Valide la composition de la commission telle que présentée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20180926-CS-26092018-N01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2018
Affichage : 02/10/2018



Frederick HENNING
Président

